



### Ventes – Barème à compter du 22 décembre 2018

**Honoraires de transaction** : Tarifs TTC dégressifs exprimés en % maximum, sur le prix de vente affiché  
Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat et hors cas particuliers \*

MANDAT SIMPLE (hors terrains)		MANDAT FAVORIZ (hors terrains)	
Prix de Vente	Barème TTC	Prix de Vente	Barème TTC
Jusqu'à 65 500 €	Forfait 5200 €	Jusqu'à 67 500 €	Forfait 7200 €
De 65 600 € à 85 600 €	Forfait 5600 €	De 67 600 € à 87 600 €	Forfait 7600 €
De 85 700 € à 106 400 €	6,54 % max	De 87 700 € à 108 400 €	8,68 % max
De 106 500 € à 180 400 €	6,10 % max	De 108 500 € à 182 400 €	7,83 % max
De 180 500 € à 263 600 €	5,82 % max	De 182 500 € à 266 100 €	6,85 % max
De 263 700 € à 419 900 €	5,22 % max	De 266 200 € à 423 900 €	6,11 % max
De 420 000 € à 464 900 €	4,76 % max	De 424 000 € à 469 300 €	5,66 % max
Au-dessus de 465 000 €	4,31 % max	Au-dessus de 469 400 €	5,22 % max

TERRAINS en MANDAT SIMPLE		TERRAINS en MANDAT FAVORIZ	
Prix de Vente	Barème TTC	Prix de Vente	Barème TTC
Jusqu'à 108 000 €	Forfait de 8 000 €	Jusqu'à 109 000 €	Forfait de 9 000 €
Au-dessus de 108 000 €	7,40%	Au-dessus de 109 000 €	8,30%

#### \* Cas particuliers :

- Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :
  - L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais
  - Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraire
- Mandat de négociation
  - Mandat porté au registre des mandats, honoraires portés à la charge de l'acquéreur

### Estimations Professionnelles – Barème à compter du 22 décembre 2018

Les estimations sont offertes dans le cadre d'un projet de mise en vente à court terme

Prix TTC	Appartement	Maison
Jusqu'à 2 pièces	300 €	350 €
De 3 à 4 pièces	450 €	500 €
Au-delà de 4 pièces	500 €	700 €
Au-delà de 150 m2	Sur devis	

### Locations – Barème à compter du 22 décembre 2018

Pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la Loi n° 89-462 du 06/07/1989, modifiée par la Loi Alur du 24/03/2014

Prix TTC par m2 de surface habitable	Charge BAILLEUR	Charge LOCATAIRE
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	8 €	8 €
Etat des lieux d'entrée	3 €	3 €
Entremise - négociation	1 €	-